

Le Maroc de Mohammed VI : mobilisations et action publique

COORDONNÉ PAR MYRIAM CATUSSE ET FRÉDÉRIC VAIREL

INTRODUCTION AU THÈME

QUESTION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT : LES TERRITOIRES DE L'ACTION PUBLIQUE ET DE LA CONTESTATION AU MAROC

En novembre 2010, Laâyoune, chef-lieu de l'une des provinces du Sud marocain, était le théâtre de très violentes et meurtrières altercations entre les forces de l'ordre et des centaines de manifestants, réunis depuis quelques semaines à Agdim Izik, un camp aux abords de la ville, pour protester contre « la détérioration de leurs conditions de vie » et réclamer « des emplois et des logements ». Ces confrontations ont pour contexte la reprise des négociations entre le Maroc et le Front Polisario aux Nations unies au sujet de l'avenir de cette région, dont la souveraineté est contestée depuis 1975. Elles sont aussi à comprendre dans leur contexte local, où les clivages politiques s'expriment volontiers en termes ethniques et géographiques¹. Singulières parce qu'animées par le conflit qui met aux prises le gouvernement marocain avec les indépendantistes sahraouis, ces confrontations, à l'image des cas analysés dans ce numéro, s'inscrivent aussi dans un cycle de mobilisations qui interpelle les pouvoirs publics marocains sur leurs politiques, et d'abord sur leurs politiques de développement – comme si, dans cet espace politique réputé centralisé et sécurisé, la question sociale devenait une entrée privilégiée pour décliner de territoire en territoire des espaces singuliers de contestation et d'action publique.

Alors que Mohammed VI a placé en 2005 la question sociale en tête de l'agenda public avec l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), la multiplication des revendications de coordinations locales (*tansîqât*) contre la cherté de la vie et pour une amélioration de la qualité des services

1. V. Veuilla, « L'articulation du politique dans un espace protestataire en recomposition. Les mobilisations des jeunes Sahraouis à Dakhla », *L'Année du Maghreb*, vol. 5, 2009, p. 95-110.

publics s'adresse directement à l'État marocain. Sit-in, marches, pétitions, occupations de locaux, voire menaces d'exode collectif vers l'Algérie voisine, boycott du paiement des factures d'eau ou piratage des lignes électriques, organisés à l'initiative d'associations de défense des droits de l'homme, de syndicats en perte de vitesse, d'organisations de la gauche radicale, d'associations altermondialistes mais aussi de citoyens ordinaires, expriment dans les années 2000 «davantage le sentiment d'abandon des populations par le pouvoir central que des aspirations révolutionnaires²». Plutôt localisées, souvent peu politisées, parfois violentes, organisées en coordinations et canalisées par l'associatif, ces mobilisations sont étouffées ou réprimées par les autorités, ce qui atteste s'il en était besoin de l'éminence des questions soulevées et de leur charge politique.

Parmi les précurseurs en Afrique des contestations contre la flambée locale des prix³, ces mouvements s'inscrivent dans une cartographie singulière de l'action collective au Maroc, (re)travaillée par les politiques institutionnelles, les mutations que connaît la société marocaine, et les transformations du régime. À un bout de l'éventail, des réseaux associatifs locaux particulièrement consolidés agissent de plus en plus régulièrement avec l'administration, se professionnalisant aux marges de l'action publique, pour la mise en place de services sociaux. À l'autre bout, les mouvements contestataires qui ont accompagné l'arrivée sur le trône de Mohammed VI mettent en lumière des acteurs laissés-pour-compte, des causes étouffées, ou affirment de nouvelles identités collectives : mouvements pour le règlement des «années de plomb», mouvements féministes, islamistes, altermondialistes⁴. Recourant à des modes d'expression et des stratégies forts différents, ils soulignent, dans leurs rapports plus ou moins conflictuels aux pouvoirs publics, l'intérêt de combiner une étude de la politique proprement dite à une étude des politiques publiques⁵. En dépit de l'autoritarisme du régime marocain, l'action publique ne peut en effet s'y réduire à des processus *top-down* dont le Palais royal serait tout à la fois l'unique initiateur, l'arbitre et le maître d'œuvre : bien qu'inscrite dans des mécanismes d'autorité déterminants, elle est également (parfois

2. L. Zaki, «Maroc : dépendance alimentaire, radicalisation contestataire, répression autoritaire», in Centre tricontinental, *États des résistances dans le Sud – 2009. Face à la crise alimentaire*, Louvain-la-Neuve/Paris, Cetri/Syllepse, 2009, p. 87.

3. *Ibid.*, p. 84.

4. É. Cheynis, *L'Espace des transformations de l'action associative au Maroc. Réforme de l'action publique, investissements militants et légitimation internationale*, thèse de doctorat de sciences sociales, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2008.

5. M. Smyrl, «Politics et policy dans les approches américaines des politiques publiques : effets institutionnels et dynamiques du changement», *Revue française de science politique*, vol. 52, n° 1, 2002, p. 37-52.

avant tout) le fruit de ceux qui y vivent, de leurs mobilisations, de leurs engagements ou prises de parole.

Pour être éculée, cette remarque n'en remet pas moins en cause la dichotomie longtemps consommée par les spécialistes du Maghreb – à la différence des africanistes et de *Politique africaine* en particulier – entre une approche par le haut et une approche par le bas. La première, celle des politologues, fait la part belle aux appareils centraux des régimes autoritaires de la région. La seconde, souvent adoptée par les anthropologues mais aussi, dans le cas marocain, par des géographes et urbanistes, s'intéresse à l'inverse aux mécanismes déployés hors des machines institutionnelles⁶. De la rupture avec ces perspectives et de l'analyse de l'imbrication de l'action publique et des mobilisations locales et particulières, aux confins de la politique institutionnelle comme de la politique informelle, il ressort que l'autonomie de l'État marocain vis-à-vis des forces sociales est toute relative : s'il peut éventuellement transformer sa société⁷, il est également un État « dans sa société⁸ ». Enjeu de mobilisations et cible de protestations, il est porteur d'intérêts variés et objet de luttes de domination à plusieurs échelles. Cet angle a été peu examiné : l'État marocain a avant tout été pensé comme une institution « au-dessus » de sa société, s'imposant plus par la coercition que par un fragile pacte social. Derrière le terme indigène de *Makhzen*⁹, ses agents ont souvent été présentés comme ceux d'un *big brother* monopolisant et verrouillant les processus décisionnels, sans que les dynamiques d'interpénétration entre l'État et sa société soient vraiment examinées, y compris dans ce qu'elles peuvent avoir de violent et d'inégal ; sans non plus que l'abondante réflexion dans les démocraties représentatives sur les logiques de l'action publique ne soit déplacée, utilisée, discutée sur ces terrains, comme si un partage géographique tacite de la sociologie politique écartait cette possibilité.

À l'heure de la « bonne gouvernance », avec la « réforme de l'État » en tête de l'agenda public, la promotion du *new public management* pour une réorganisation de l'administration au nom d'une meilleure efficacité, et la rationalisation de

6. L. Zaki (dir.), *Enjeux professionnels et politiques de l'action urbaine au Maghreb*, Paris, Karthala, à paraître.

7. P. Evans, D. Rueschemeyer et T. Skocpol (dir.), *Bringing the State Back In*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.

8. J. Migdal, *State in Society: Studying How States and Societies Transform and Constitute One Another*, New York, Cambridge University Press, 2001.

9. Il s'agit littéralement du « magasin où l'on garde l'impôt en nature, et par extension, le trésor ». Voir A. Laroui, *Les Origines sociales et culturelles du nationalisme maghrébin*, Casablanca, Centre culturel arabe, 1993 [1977], p. 67. La formule en est venue à désigner l'appareil de domination marocain pour en souligner le caractère traditionnel et spécifique, au risque de lui prêter une dimension incomparable.

l'action publique et de la production de biens collectifs¹⁰, le Maroc offre pourtant un formidable poste d'observation de l'action publique en contexte autoritaire. Cette livraison de *Politique africaine* entend réfléchir au rôle qu'y jouent, souvent dans des arènes locales, les mobilisations collectives. Les acteurs de la décision publique se multiplient, les institutions publiques se transforment, les mouvements revendicatifs décuplent. La politique se fait-elle pour autant plus pluraliste, et en quoi le régime marocain se transforme-t-il ?

Le 30 juillet 1999, Mohammed VI accédait au trône chérifien. Comme d'autres jeunes dirigeants arabes, Bachar el-Assad en Syrie et Abdallah II en Jordanie¹¹, il héritait du pouvoir de son père Hassan II qui, depuis 1961, dominait le Maroc. Une décennie plus tard, derrière le slogan d'un « nouveau concept de l'autorité¹² », puis d'une INDH érigée en « projet de règne »¹³, la société marocaine a bel et bien refermé la parenthèse de la succession. Une série de réformes en témoigne. Elles ont pour point commun d'articuler, d'une manière inédite, l'action publique et des mobilisations collectives souvent amples. C'est le cas de la réforme de deux textes demeurés longtemps en chantier : celle plutôt consensuelle du Code du travail en 2003¹⁴, et celle du Code de statut personnel (*moudawana*) transformé en Code de la famille dans un sens relativement favorable aux revendications féministes, également en 2003¹⁵. La mise en place de mécanismes de « justice transitionnelle » – Commission Vérité et Réconciliation prenant le nom d'Instance Équité et Réconciliation (IER) et programme de réparations individuelles et « communautaires » visant à apurer les violences d'État des « années de plomb » demeure un parangon de l'articulation de l'action publique et des mobilisations.

10. Pour une synthèse, voir C. Pollitt et G. Boukaert, *Public Management Reform: A Comparative Analysis*, Oxford, Oxford University Press, 2004.

11. S. Heydemann, « D'Assad à Assad : la politique syrienne n'est pas un théâtre d'ombres », *Critique internationale*, n° 9, 2000, p. 36-43 ; L.-J. Duclos, « La Jordanie à l'heure de la succession. La succession du roi Hussein », *Monde arabe Maghreb Machrek*, n° 164, 1999, p. 117-122.

12. Discours royal devant « les responsables des régions, wilayas, préfectures et provinces du Royaume, cadres de l'administration et représentants des citoyens », Casablanca, 12 octobre 1999.

13. Voir la contribution d'Irene Bono à ce dossier.

14. M. Catusse, *Le Temps des entrepreneurs ? Politique et transformations du capitalisme au Maroc*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2008, chap. 6.

15. F. Vairel, *Espace protestataire et autoritarisme. Nouveaux contextes de mise à l'épreuve de la notion de fluidité politique : l'analyse des conjonctures de basculement dans le cas du Maroc*, thèse de doctorat de science politique, Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, 2005 ; A. Roussillon et F.-Z. Zryouil, *Être femme en Égypte, au Maroc et en Jordanie*, Paris/Le Caire, Aux Lieux d'Être/Cedej, 2006.

Après les attentats de Casablanca en mai 2003, puis en lançant l'INDH en 2005¹⁶, le roi appelle à l'union sacrée, non sans références appuyées à la Marche verte lancée par Hassan II en 1975 pour rattacher le Sahara occidental au Maroc alors que prenait fin le protectorat espagnol sur ce territoire. Mohammed VI entend incarner au plan national une monarchie « démocratique et exécutive¹⁷ » et, sur le plan international, il fait figure de roi résolument moderniste¹⁸. Avec la publication fortement médiatisée en 2006 de la synthèse du rapport de l'IER et d'un rapport dit « du cinquantenaire »¹⁹ réunissant les contributions d'une centaine de chercheurs et d'experts de nombreuses disciplines, il « se décharge de la responsabilité de la situation reçue en héritage et appelle à regarder vers l'avenir en tournant définitivement la page des "années de plomb" et en consacrant tous les efforts au développement social et économique²⁰ ».

Les mots d'ordre réformistes se succèdent dans un grand nombre de domaines : justice, administration, éducation, collectivités locales, urbanisme, aménagement du territoire, sécurité sociale, etc. Complexes immobiliers de luxe, programmes de relogements sociaux et travaux d'aménagement (dont le projet Bou Regreg entre les villes de Rabat et Salé, bientôt reliées par un tramway serait la vitrine) restructurent les territoires des villes et campagnes du royaume, soutenus par des capitaux nationaux et internationaux – arabes notamment²¹ – et affichant de manière monumentale les desseins réformistes et bâtisseurs du régime. Alors que les pouvoirs publics promettent d'« éradiquer » les très nombreux bidonvilles du pays et d'aider à la promotion d'un habitat légalisé pour ses citoyens²², le redéploiement des politiques de la ville passe par des scénographies publicitaires et architecturales qui exposent, sur les grands boulevards de Casablanca, Rabat, Marrakech, Fès ou Tanger, les modèles de référence des « affaires » et d'une consommation décomplexée.

16. I. Bono, « Pauvreté, exception, participation. Mobilisations et démobilités dans le cadre de l'INDH au Maroc », in M. Catusse, B. Destremau et É. Verdier (dir.), *L'État face aux débordements du social au Maghreb. Formation, travail et protection sociale*, Paris/Aix-en-Provence, Karthala/Iremam, 2010, p. 229-250.

17. Interview, *Le Figaro*, 4 septembre 2001.

18. « The King of Cool », *Time*, 26 juin 2000.

19. Royaume du Maroc, *Cinquante ans de développement humain & perspectives 2025*, Rabat, 2006, disponible sur <rdh50.ma>.

20. T. Desrués, « L'emprise de la monarchie marocaine entre fin du droit d'inventaire et déploiement de la "technocratie palatiale" », *L'Année du Maghreb*, n° III, 2007, p. 231-273.

21. L. Zaki (dir.), *Enjeux professionnels...*, op. cit.

22. L. Zaki, « L'action publique au bidonville : l'État entre gestion par le manque, "éradication" des kariens et accompagnement social des habitants », *L'Année du Maghreb*, n° II, 2005-2006, p. 303-320.

LES ROIS PASSENT, LA QUESTION SOCIALE DEMEURE

En coulisses pourtant, les clivages sociaux se creusent. La conclusion d'un accord de libre-échange avec les États-Unis (2003) faisant suite à l'accord de libre-échange avec l'Union européenne de 1996, la poursuite des privatisations d'entreprises et de services publics engagées depuis 1991, leurs effets sur la vie quotidienne et le marché du travail, la réforme du système d'enseignement²³ inscrivent la question sociale en tant que priorité de l'heure, alors même qu'elle avait été reléguée à la marge des décennies durant²⁴.

Au carrefour des transformations socio-économiques du pays et de l'expression de nouvelles identités collectives, des mouvements interpellent les pouvoirs publics sur leurs politiques sociales: souvent par le renversement d'une identité stigmatisée, celle des « diplômés chômeurs », des « *karieni-s* » (bidonvillois), des « pauvres »; par la mobilisation d'un langage ethnique dans les cas étudiés ici à Sidi Ifni ou à Imider; ou par l'organisation de nouveaux collectifs, les « coordinations locales » ou encore les « associations » pour reprendre des exemples traités dans ce dossier. Peu pris en charge par les syndicats ou les partis politiques présents au parlement, le passage à l'acte et la publicisation des revendications sont pourtant largement déterminés par la sphère politique institutionnelle²⁵, sa capacité à inclure ou exclure les intérêts des demandeurs d'emplois ou des habitants de zones périphériques, sa dimension coercitive, ses effets d'annonce également qui font espérer aux populations un traitement rapide de leurs problèmes.

Les diagnostics portés sur l'état du « social » au Maroc sont alarmistes. Malgré des progrès, le royaume reste mal classé – y compris parmi les pays arabes – sur l'échelle de l'indice du développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud). En particulier, les scores relatifs à l'éducation sont discriminants²⁶. Selon l'indice multidimensionnel de pauvreté utilisé par le Pnud, 28,5 % des Marocains seraient pauvres en 2008, un chiffre plus important qu'en Tunisie, en Égypte ou au Guatemala²⁷.

23. F. Kohstall, « La démocratie "renversée". Une comparaison des arènes de politiques publiques en Égypte et au Maroc », in M. Camau et G. Massardier (dir.), *Démocraties et autoritarismes. Fragmentation et hybridation des régimes*, Paris, Karthala, 2009, p. 241-259.

24. M. Catusse, B. Destremau et É. Verdier (dir.), *L'État face aux débordements...*, op. cit.

25. D. McAdam, S. Tarrow et C. Tilly, *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

26. Le Maroc est classé parmi les derniers pays du monde en ce qui concerne l'indice du niveau d'éducation dans les campagnes: malgré une amélioration de la situation, en 2009, 32 % de la population âgée de plus de 15 ans étaient encore répertoriés comme analphabètes.

27. Voir <hdr.undp.org/en/media/HDR_2010_FR_Tableau5.pdf>.

Ces chiffres se sont stabilisés cette dernière décennie, indiquant que la pauvreté n'est pas simplement imputable aux conséquences à court terme du programme d'ajustement structurel²⁸. Au cours des années 2000, elle devient clairement un problème public : tout à la fois l'objet principal de lutte ciblé par le vaste dispositif d'action mis en œuvre dans le cadre de l'INDH et le symbole de l'injustice contre laquelle s'organisent plusieurs formes d'action collective.

De la même manière, les taux de chômage restent élevés, et nivellent de très fortes disparités entre villes et campagnes, entre régions, entre jeunes et adultes et, enfin, entre hommes et femmes. Ces indicateurs ne rendent pas compte des situations de sous-emploi, d'emploi informel et des formes non salariales de l'emploi²⁹ que mettent au contraire en exergue les protestations pour un emploi plus protecteur. Le mouvement des « diplômés chômeurs » pointe sans faiblir depuis la fin des années 1980³⁰ les défaillances du marché de l'emploi et celles du système d'éducation, ainsi que leurs articulations³¹. Il symbolise, autant qu'il incarne, l'échec de l'utopie de l'État développementaliste et employeur, la fin également du mythe d'une éducation égalitaire, creuset éventuel de mobilité sociale³². S'adressant à la puissance publique, les associations de diplômés chômeurs manifestent presque chaque semaine devant le siège du Parlement à Rabat et revendiquent aujourd'hui encore, plus qu'un droit au travail, un accès à la « fonction publique ».

Devant l'accentuation manifeste de l'expression d'une question sociale³³, les logiques de l'action publique se transforment, suivant des processus décrits ailleurs : « décharge » de la puissance publique vers des organisations ou acteurs privés³⁴, y compris dans les secteurs constitués en problèmes publics prioritaires, mais aussi nouvelle division du travail d'équipement. L'électrification des bidonvilles de Casablanca par la société privée Lydec, étudiée ici par Lamia Zaki, s'inscrit dans le cadre de programmes définis en amont avec les pouvoirs publics suite aux mobilisations bidonvilloises. L'adduction

28. T. Abdelkhalik, « La pauvreté au Maroc », in Royaume du Maroc, *Cinquante ans...*, op. cit., p. 13 et 20-21.

29. N. El Aoufi et M. Bensaïd, *Chômage et employabilité des jeunes au Maroc*, Genève, BIT, 2005.

30. M. Emperador Badimon, « Insérer ou contrôler les chômeurs ? La bicéphalie de la politique d'emploi à l'épreuve des mobilisations de diplômés chômeurs au Maroc », in M. Catusse, B. Destremau et É. Verdier (dir.), *L'État face aux débordements...*, op. cit., p. 164-174.

31. M. Bougroum, A. Ibourek et A. Trachen, « L'insertion des diplômés au Maroc : trajectoires professionnelles et déterminants individuels », *Revue région et développement*, n° 15, 2002, p. 57-77.

32. S. Cohen, *Searching for a Different Future: The Rise of a Global Middle Class in Morocco*, Durham, Duke University Press, 2004.

33. M. Catusse, B. Destremau et É. Verdier (dir.), *L'État face aux débordements...*, op. cit.

34. B. Hibou, « La "décharge", nouvel interventionnisme », *Politique africaine*, n° 73, mars 1999, p. 7-15.

d'eau potable de villages de l'Atlas du Sud est confisquée à des associations pour être confiée à l'Office national de l'eau potable, comme l'explique Mohammed Benidir. Si Irene Bono montre comment, dans la lutte contre la pauvreté, le principe de « contractualisation » se substitue à celui de « pacte social » – remettant en cause les principes même d'un éventuel État-providence (ce que l'État marocain moderne n'a jamais été dans les faits) –, dans d'autres cas, au contraire, de nouveaux droits collectifs émergent timidement dans la mobilisation. Ces dynamiques propres aux réformes de l'action publique peuvent aussi se lire à l'aune de l'action collective. Les réorganisations du *policy making* se nourrissent de mobilisations spécifiques, de « prises en charge » tournées vers des activités marchandes ou vers la défense d'intérêts et de biens collectifs particuliers, à l'instar des dispositifs d'aide aux activités génératrices de revenus que Irene Bono décrit, à la suite de Julia Elyachar, comme des « marchés de la dépossession³⁵ ». En termes de transformation du politique, la fabrication de biens publics ou collectifs tend à se sectoriser, se localiser et s'individualiser : les citoyens bénéficiaires ou « ayants droit » se muent en clients, les militants se transforment en « auto-entrepreneurs ». Derrière l'« ONGisation » de certains secteurs d'intervention, la tutelle de l'État se réinvente, et les logiques de revendication s'adaptent³⁶.

TERRITOIRES DE L'ACTION PUBLIQUE, TERROIRS CONTESTATAIRES

Les réformes de l'action publique et les mobilisations qu'elles suscitent retravaillent également les territoires du politique. D'une part, la décentralisation timide – relevant en fait plutôt de la déconcentration³⁷ – dans laquelle se sont engagées les autorités publiques avec l'adoption d'une nouvelle Charte communale en 2002, combinée à un cycle d'élections législatives et locales, réputées depuis 1997 plus libres et concurrentielles que les scrutins de l'« ancien régime », forme le creuset d'un « stress territorial³⁸ » porteur de défis multiples pour les autorités : développer pour mieux contrôler est certainement l'enjeu principal de l'INDH. Karine Bennafla et Montserrat Emperador exposent ici comment se combinent sur différents territoires

35. J. Elyachar, *Markets of Dispossession: NGOs, Economic Development and the State in Cairo*, Durham, Duke University Press, 2005.

36. Pour la mise au jour de logiques similaires en Afrique subsaharienne, voir par exemple J. Hearn, « The "NGO-isation" of Kenyan Society: USAID and the Restructuring of Health Care », *Review of African Political Economy*, vol. 25, n° 75, 1998, p. 89-100.

37. C. de Miras (dir.), *Intégration à la ville et services urbains au Maroc*, Paris/Rabat, IRD/Inau, 2005.

38. M. Naciri, « Territoire : contrôler ou développer, le dilemme du pouvoir depuis un siècle », *Monde arabe Maghreb Machrek*, n° 164, 1999, p. 11.

sanctions et concessions et comment ces politiques d'aménagement du territoire – dont Lamia Zaki rappelle combien elles ont été laxistes dans les bidonvilles – ont produit des périphéries qui dessinent aujourd'hui les géographies de la protestation. Les politiques se font plus locales, répondant à des problématiques qui se singularisent et que l'on contient à l'échelle du village, du quartier ou de la ville. Comme le note Irene Bono, les « pauvres », cibles de politiques spécifiques, ne sont pas identifiés en fonction de leurs revenus mais en tant qu'habitants de zones de pauvreté à circonscrire. Les campagnes, si l'on en croit Mohammed Benidir, ne sont plus de dociles réservoirs de voix. Le « développement » des territoires que proposent les élus, l'administration ou les entreprises privées n'est pas seulement discuté. Il est également contesté au travers du maniement de grammaires publiques qui étaient traditionnellement l'apanage des dominants : expertise, intérêt général ou justice.

D'autre part, les textes de ce dossier soulignent combien le « lieu compte³⁹ » dans la construction de causes et pour les formes de la mobilisation : en fournissant une mémoire collective, voire en apportant des innovations au répertoire d'action collective, en configurant les réseaux de solidarité⁴⁰, en étant l'objet de stigmatisations ou en faisant figure de zone de non droit⁴¹. Avec les travaux de Victoria Veguilla sur Dakhla⁴², au cœur des Provinces du Sud, de Aziz El Maoula El Iraki sur les petites et moyennes villes du royaume⁴³, et les nombreuses recherches sur les dynamiques urbaines dans le pays⁴⁴, ces textes décrivent des périphéries hétérogènes qui font office de terroirs politiques singuliers quel que soit le poids du centre. Lieu de l'action publique, le local est aussi celui de la transformation, du recrutement et de la mise à l'épreuve des élites⁴⁵. À lire Mohammed Benidir, on mesure combien les contours de la notabilité peuvent évoluer, au gré des mutations de l'action publique ; combien également ces remodelages de l'action publique, pour

39. V. Bunce, « Quand le lieu compte. Spécificités des passés autoritaires et réformes économiques dans les transitions à la démocratie », *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 4-5, 2000, p. 633-656.

40. Par exemple les solidarités tribales envisagées par Mohammed Benidir dans ce dossier.

41. C'est la contribution de Lamia Zaki sur l'électrification des bidonvilles casablancais qui l'illustre ici le mieux.

42. V. Veguilla, « Conflits et actions collectives autour de l'exploitation du poulpe au Maroc », *Politique africaine*, n° 116, décembre 2009, p. 43-62.

43. A. El Maoula El Iraki, *Des notables du Makhzen à l'épreuve de la « gouvernance »*. *Élites locales, gestion urbaine et développement au Maroc*, Paris, L'Harmattan, 2003.

44. Les nombreuses thèses soutenues ces dernières années à Urbama (Tours) ou à l'Inau (Rabat) témoignent de l'extrême richesse de la recherche urbaine contemporaine au Maroc. Voir A. Rachik, *Études et recherches urbaines sur le Maroc. 1980-2004*, Rabat, Centre Jacques Berque, 2006.

45. L. Zaki (dir.), *Terrains de campagne au Maroc. Les élections législatives de 2007*, Tunis/Paris, IRMC/Karthala, 2009.

reprenant la formule d'Irene Bono, contribuent à «normaliser socialement et politiquement» l'activisme. Les controverses autour de projets de développement local fournissent des occasions d'engagement à des acteurs jusque-là en marge ou exclus – à l'instar des bidonvillois – de l'action publique. Ils revendiquent l'accès aux ressources, même modestes, du «développement» et le fait d'avoir voix au chapitre sur leur usage. De nouveaux styles d'autorité émergent, au carrefour de parcours d'acteurs, de ressources et de ces dispositifs d'action publique; de nouvelles normes s'imposent.

Les articles de Lamia Zaki d'une part, et de Karine Bennafla et Montserrat Emperador d'autre part, analysent enfin la façon dont les territoires, urbains notamment, se politisent à la faveur des mobilisations. Ils se politisent également dans les élections locales et législatives, les politiques de développement local devenant des enjeux de campagne, alors que l'administration se fait moins interventionniste dans le déroulement des scrutins⁴⁶. Depuis 2003, le Parti de la justice et du développement (PJD), la principale formation partisane légale affichant un référentiel islamique et force d'opposition parlementaire⁴⁷, affiche sa volonté de «s'emparer des villes» pour y mener des politiques «autrement»⁴⁸, avec succès en 2003 et certaines déconvenues en 2009. La victoire du PJD dans une série de municipalités manifeste la capacité du parti à convertir des ressources de mobilisation en voix, alors même que les politiques urbaines sont au cœur de l'agenda gouvernemental. L'enjeu pour ces nouveaux managers des villes est aussi de se saisir de la «question sociale» pour démontrer leurs compétences de gouvernement et faire prévaloir de nouveaux critères d'excellence en politique.

En tout état de cause, revendications sociales tous azimuts, politiques électorales, mobilisations islamistes, voire mobilisations indépendantistes au Sud, contribuent largement à infléchir les politiques publiques dans le sens d'une territorialisation de ces dernières, à les prendre au mot du «développement humain», et à aviver la tension entre logiques de politisation (par la mobilisation) et de dépolitisation (par l'action publique) de la question sociale.

46. M. Bennani-Chraïbi, M. Catusse et J.-C. Santucci (dir.), *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc. Les législatives 2002*, Paris/Aix-en-Provence, Karthala/Iremam, 2005; L. Zaki (dir.), *Terrains de campagne...*, op. cit.; M. Tozy (dir.), *Élections au Maroc, entre partis et notables (2007-2009)*, Rabat, Centre marocain des sciences sociales/Konrad Adenauer Stiftung, 2010.

47. Contrairement à l'association Justice et bienfaisance (*al-'adl wa al-ihsân*) menée par le charismatique opposant Cheikh Yassine, le PJD est entré, dès sa formation, dans le champ politique légitime et s'est engagé dans le jeu électoral en participant aux élections législatives de 2002.

48. M. Catusse et L. Zaki, «Gestion communale et clientélisme moral au Maroc: les politiques du Parti de la justice et du développement», *Critique internationale*, n° 42, 2009, p. 73-91.

EN FINIR AVEC LE MAKHZEN ?

Que déduire de ces dynamiques, de la nature des mobilisations comme du traitement politique qui en est fait, quant aux transformations du régime marocain ? Beaucoup a été écrit sur le régime autoritaire hassanien et sa résilience. Son inscription dans une culture de l'autoritarisme et de la servitude a longtemps été dépeinte – grâce à une anthropologie politique fouillée – comme l'extrapolation, dans le champ politique, à la fois de la segmentation de la société tribale marocaine⁴⁹ et du patriarcat des sociétés confrériques soufies⁵⁰. Sous cet angle, le pouvoir du souverain, *Amîr al-mu'minîn* (Commandeur des croyants), reposerait sur sa capacité à arbitrer dans les « jeux de bascule entre coteries, partis et syndicats mutuellement hostiles⁵¹ », « divisant pour mieux régner⁵² » des élites concurrentes, urbaines et rurales (les fameux *fellahs*, « défenseurs du trône », auxquels Rémy Leveau avait consacré sa thèse⁵³). « Le Roi est dans les institutions et au-dessus d'elles⁵⁴ » : quoique critiquée, notamment par les marxistes qui voyaient là l'euphémisation politique de la lutte des classes, cette lecture fonctionnaliste de la monarchie marocaine a longtemps nourri le regard porté par les sciences sociales sur la vie politique marocaine. La structure autoritaire de la relation au chef, fortement personnalisée au moyen d'outils iconographiques, de mises en scène monumentales (dont l'édification de la mosquée Hassan II sur la corniche de Casablanca est l'un des emblèmes⁵⁵), mais aussi d'immuables rituels tels que la cérémonie annuelle de la *bay'a*⁵⁶, fut ainsi analysée par Abdellah Hammoudi comme l'exemple paradigmatique de la relation du disciple, soumis et rebelle, au maître soufi ; relation que cet anthropologue considère – en passant peut-être rapidement du registre de l'analogie à celui de l'explication – comme la matrice

49. Parmi les textes anthropologiques les plus connus, voir E. Gellner, *Saints of the Atlas*, Londres, Weindfeld & Nicholson, 1969 ; D. Hart, *Dada 'Atta and his Forty Grandsons : The Socio-Political Organisation of the Ait 'Atta of Southern Morocco*, Cambridge, Menas Press Ltd., 1981. John Waterbury nourrit son analyse du régime politique des travaux de Edward Evan Evans-Pritchard : J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants. La monarchie marocaine et son élite*, Paris, PUF, 1975 [1970].

50. A. Hammoudi, *Master and Disciple. The Cultural Foundations of Moroccan Authoritarianism*, Chicago, Chicago University Press, 1997.

51. « Si un segment de l'élite paraît avoir l'avantage, les autres segments se coalisent pour contrebalancer la menace » : J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants... , op. cit.*, p. 111.

52. *Ibid.*, p. 61-80.

53. R. Leveau, *Le Fellah marocain défenseur du trône*, Paris, Presses de la FNSP, Paris, 1976.

54. A. Claisse, « Le Makhzen aujourd'hui », in J.-C. Santucci (dir.), *Le Maroc actuel. Une modernisation au regard de la tradition ?*, Paris, Éditions du CNRS, 1992, p. 290.

55. R. Cattedra, *La Mosquée et la cité : la reconversion symbolique du projet urbain à Casablanca (Maroc)*, thèse de doctorat en géographie, Université François Rabelais de Tours, 2001.

56. Serment d'allégeance au Roi renouvelé chaque année, lors d'une cérémonie solennelle, par les « représentants » de la société marocaine.

d'un « autoritarisme arabe »⁵⁷. D'autres ont montré de quelle manière le « roi-sultan », dans sa quête de légitimité religieuse réécrite, combine des registres hagiographiques, juridiques et théologiques⁵⁸, une manière de neutraliser l'éventuel pouvoir des clercs, de monopoliser l'interprétation religieuse et, plus généralement, de désamorcer ou de domestiquer toute forme de dissidence.

Derrière l'image du *Makhzen*, l'emprise de la domination monarchique hassanienne a donc souvent été décrite comme autoritaire, patrimoniale, violente et répressive, au fond totale, clientélisant⁵⁹ et soumettant la société. Des pamphlets politiques (*Notre ami le Roi* de Gilles Perrault en 1990, *À qui appartient le Maroc ?* de l'opposant Moumen Diouri en 1992) ont mis l'accent sur la question des relations étroites entre les intérêts de la couronne et ceux du grand capital national et international, en particulier par le canal du groupe Omnium Nord Africain (ONA), contrôlé en majorité par la holding Siger (inversion de Regis) dominée par les participations de la famille royale.

Si la neutralisation du champ politique⁶⁰ a retenu l'attention de nombreux analystes, en revanche, peu d'enquêtes se sont intéressées aux violences par lesquelles le régime a assuré son emprise contre ses oppositions criminalisées en « ennemis intérieurs »⁶¹. Les « années de plomb » en ont été le théâtre le plus achevé : dissolution du parlement et instauration de l'état d'exception (1965-1970), répression de l'opposition, liquidation physique de leaders politiques à l'exemple de celle de Mehdi Ben Barka en 1965, coups d'État militaires avortés (1971, 1972) et construction de bagnes comme celui de Tazmamart, tortures, organisation de procès politiques, écrasement de mouvements de masse (révolte du 23 mars 1965, émeutes de juin 1981 à Casablanca, de 1984 à Marrakech et de 1994 à Tétouan), disparitions, quadrillage et maillage sécuritaires du territoire, etc.⁶²

En somme, jusqu'à la fin des années 1990, le Maroc, *Makhzen* oblige, faisait figure de régime *sui generis*. Son analyse était coupée de la discussion

57. A. Hammoudi, *Master and Disciple...*, *op. cit.*

58. M. Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses de Science Po, 1999.

59. De la même façon que celle décrite par Michel Camau pour la Tunisie : M. Camau, « État, secteur public et développement : le cas tunisien », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 26, 1989, p. 75.

60. M. Tozy, « Représentation/intercession. Les enjeux du pouvoir dans les *champs politiques désamorçés* au Maroc », in M. Camau (dir.), *Changements politiques au Maghreb*, Paris, Éditions du CNRS, 1991, p. 153-168.

61. F. Vairel, *Espace protestataire et autoritarisme...*, *op. cit.*, p. 61-69.

62. Sur ces dispositifs de pouvoir, voir D. Bigo, « Disparitions, coercition et violence symbolique », *Cultures et conflits*, n° 13-14, 1994, p. 3-16 ; D. Hermant, « L'espace ambigu des disparitions politiques », *Cultures et conflits*, n° 13-14, 1994, p. 89-118.

comparatiste développée autour des régimes autoritaires d'Amérique latine⁶³ et dans le sillage des travaux de Juan J. Linz⁶⁴. Compris à travers les seules notions de segmentarisme, sultanisme, néo-patrimonialisme et d'instrumentalisation de l'islam, le fonctionnement du régime politique marocain était de ce fait maintenu dans un régime de spécificité arabe et musulmane. Pourtant, dès lors que la compétition pour le pouvoir et les logiques de l'action publique échappaient au contrôle des citoyens et étaient relativement hermétiques aux mobilisations sociales – malgré un pluripartisme institué et sous contrôle du monarque –, de fructueuses discussions inspirées de l'autoritarisme linzien auraient pu s'engager. C'est bien à une réflexion sur les limitations du pluralisme⁶⁵ que nous engageant les textes qui suivent. Les recherches actuelles sur l'évolution du système partisan⁶⁶ ou sur les processus électoraux éclairent de manière inédite les ressorts contemporains d'un « pluralisme irresponsable » (*feckless pluralism*⁶⁷) dominé par l'autorité royale. L'attention portée ici aux articulations entre action publique et mobilisations met au jour une autre facette des ambivalences de la pluralisation de l'action publique: la recherche d'arrangements dans les transformations du régime; non pas seulement une architecture néo-corporatiste qui serait mise en avant dans les réorganisations de l'économie politique du royaume⁶⁸ mais également des combinaisons plus complexes, qui tendent à fragmenter les lieux de pouvoir⁶⁹.

À l'aune d'une perspective comparatiste, les arènes politiques examinées par les auteurs de cette livraison et par d'autres travaux en cours repèrent au moins trois tendances qui contribuent à la polyarchisation contrôlée du politique en façonnant les contours de l'action publique et des mobilisations

63. G. O'Donnell, *Modernization and Bureaucratic Authoritarianism*, Berkeley, University of California Press, 1973; D. Collier (dir.), *The New Authoritarianism in Latin America*, Princeton, Princeton University Press, 1979.

64. J. Linz, « Totalitarian and Authoritarian Regimes », in F. Greenstein et N. Polsby (dir.), *Handbook of Political Science. Macropolitical Theory*, vol. 3, Reading, Addison Wesley, 1975, p. 175-411.

65. À la manière de celle suscitée par la réédition du texte de Juan Linz en 2000. Voir notamment T. Carothers, « The End of the Transition Paradigm », *Journal of Democracy*, vol. 13, n° 1, 2002, p. 5-21.

66. Voir notamment les travaux en cours de M. Bennani Chraïbi sur le militantisme partisan au Maroc et, par exemple, M. Bennani-Chraïbi, « "Hommes d'affaires" versus "profs de fac". La notabilisation parlementaire d'un parti de militants au Maroc », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 15, n° 2, 2008, p. 205-219.

67. T. Carothers, « The End of the Transition... », art. cit., p. 10.

68. L. Zaki, « La Fédération nationale des promoteurs immobiliers: la mobilisation corporatiste de nouveaux acteurs de la fabrication des villes au Maroc », in L. Zaki (dir.), *Enjeux professionnels...*, op. cit.; V. Veguilla, « Conflits et actions collectives... », art. cit.; M. Catusse, *Le Temps des entrepreneurs...*, op. cit.

69. M. Camau et G. Massardier, « Revisiter les régimes politiques », in M. Camau et G. Massardier (dir.), *Démocraties et autoritarismes...*, op. cit., p. 7-39.

collectives, sans qu'elles soient pour autant spécifiques au Maroc: le recours aux recettes internationales du néolibéralisme⁷⁰ – autour des slogans de la « mise à niveau » du Maroc, puis de la « bonne gouvernance » ou de la privatisation et, aujourd'hui, de la « politique des champions nationaux », autant d'expressions qui transitent du monde de l'entreprise vers celui du politique et du social –; l'exercice d'une critique publique liée, entre autres, à la constitution d'un espace protestataire; le rôle plus que jamais affirmé des experts et des techniciens dans la fabrique de l'action publique.

LES POLITIQUES PUBLIQUES AU MAROC: UNE HISTOIRE D'EXTRAVERSION

L'extraversion des politiques publiques marocaines n'est pas nouvelle⁷¹: des juristes français inspirèrent les diverses déclinaisons constitutionnelles de l'autoritarisme marocain; les politiques urbaines furent largement le fait d'experts étrangers au service des plans d'aménagement du royaume; au début des années 1990, le roi s'autorisait des rapports de la Banque mondiale pour accélérer la mise aux normes de l'économie, voire pour lancer une vaste « campagne d'assainissement » en 1996. Cependant, nous faisons l'hypothèse que l'extraversion actuelle de l'action publique est inédite, comme l'est celle des mobilisations. Les ressources, les référentiels, les catégories et les instruments de l'action publique s'inspirent dans une mesure inégalée jusqu'ici de recettes en vogue au plan international; les répertoires, les réseaux, les espaces et les soutiens de l'action collective aussi, qui se nourrissent souvent d'énoncés et de pratiques en usage à l'échelon international, en lien avec les rapports de force dans la région. Dans certains secteurs, le Maroc et certaines expériences qui y sont menées sont érigés en « modèles » par les agences de développement internationales⁷², voire en « laboratoires », par exemple dans le domaine des politiques urbaines⁷³. Les mobilisations autour des « années de plomb »,

70. Pour des exemples en Afrique subsaharienne, on peut se reporter à G. Harrison, *Neoliberal Africa. The Impact of Global Social Engineering*, Londres, Zed Books, 2010.

71. Sur des logiques similaires en Afrique subsaharienne, voir J.-F. Bayart, « L'Afrique dans le monde: une histoire d'extraversion », *Critique internationale*, n° 5, 1999, p. 97-120.

72. En matière de privatisation des télécoms voir par exemple B. Wellenius, C. M. Rossotto, « Introducing Telecommunications Competition through a Wireless Licence. Lessons from Morocco », *Public Policy for Private Sector (World Bank)*, n° 199, 1999, p. 1-4; B. Hibou et M. Tozy, « De la friture sur la ligne des réformes. La libéralisation des télécommunications au Maroc », *Critique internationale*, n° 14, 2002, p. 91-118.

73. J. Le Tellier et A. Iraki (dir.), *Politiques d'habitat social au Maghreb et au Sénégal. Gouvernance urbaine et participation en questions*, Paris, L'Harmattan, 2009.

l'altermondialisme marocain ou encore l'expérience électorale et municipale du PJD sont eux aussi régulièrement présentés au niveau international sinon comme à l'avant-garde de la mobilisation, du moins comme des exemples singuliers de construction de causes non seulement « exportables » mais aussi largement construites sur l'« importation » de modes d'action ou de slogans⁷⁴. Dans ces entre-deux du domestique et de l'international, des mobilisations et de l'action publique, le politique se transforme au gré de nouveaux outils et catégorisations – notamment « l'associatif », le « management » ou le « participatif » – qui tendent à homogénéiser des pratiques standardisées à l'international, non sans réappropriations, réinventions et utilisations en fonction d'idiomes locaux du politique.

Les années 1990, celles de l'ajustement structurel que négocient les autorités du royaume avec les institutions de Bretton Woods (1983-1994) – l'un des premiers plans de ce type dans la région –, firent le lit de cette « mise à niveau » des politiques du royaume, tendance qui s'accroît aujourd'hui. Alors que le Maroc s'engageait dans une ère de réformes, et se convertissait, dans les secteurs de la politique économique mais aussi sociale, à la « religion moderne »⁷⁵ du développement néolibéral, il devenait également un passionnant poste d'observation des diverses fortunes de la légende transitoire⁷⁶. La disparition de Hassan II et l'intronisation d'un jeune souverain exacerbèrent les attentes, la société marocaine, et en particulier ses élites, s'interrogeant sur son potentiel et son degré de démocratisation. Nombreux furent ceux qui se penchèrent au chevet de sa « transition »⁷⁷, reléguant au rang de question peu intéressante celle des changements se produisant sous le seuil de la démocratisation⁷⁸. La nomination au poste de Premier ministre, en février 1998, d'Abderrahmane Youssoufi, secrétaire général de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), l'une des principales composantes de l'opposition « historique », avait ancré chez de nombreux observateurs, à la fin même du règne de Hassan II, la conviction que le régime se démocratisait

74. F. Vairel, « L'instance Équité et Réconciliation au Maroc : lexique international de la réconciliation et situation autoritaire », in S. Lefranc (dir.), *Fabriques de la coexistence*, Paris, Michel Houdiard, 2006, p. 229-253.

75. G. Rist, *Le Développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.

76. M. Catusse et F. Vairel, « "Ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre". Métamorphose et continuité du régime marocain », *Maghreb Machrek*, n° 175, 2003, p. 73-91.

77. À l'instar de A. Ben Mlih, « Le champ politique marocain entre tentatives de réforme et conservatisme », *Maghreb Machrek*, n° 173, 2001, p. 4.

78. Sur cette impasse d'une partie de la production politologique des années 1990 sur la région, voir S. Heydemann, « La question de la démocratie dans les travaux sur le monde arabe », *Critique internationale*, n° 17, 2002, p. 54-62.

effectivement⁷⁹, à la différence de ses voisins algérien et tunisien. Comme dans d'autres pays de la région, la succession monarchique avait fait naître, ou amplifié, des aspirations sociales et politiques à la participation et au partage du pouvoir⁸⁰. Le Maroc, pouvait-on lire à l'époque dans la presse ou dans divers essais, serait la figure de proue d'une vague de démocratisations (plus « prolongées » que « pactées »⁸¹) à laquelle le monde arabe et musulman se serait jusqu'alors montré particulièrement résistant⁸². Ces emprunts au courant dominant de la politique comparée, et aux mots d'ordres des institutions de développement internationales, étaient davantage guidés par des préoccupations d'ordre politique – énoncer à nouveaux frais et dans le lexique du nouvel internationalisme américain les termes de l'emprise de la monarchie sur le champ politique – que d'ordre scientifique – analyser les pratiques de domination et les modalités de réforme d'un régime autoritaire⁸³. Les désillusions qui suivirent ont amené les observateurs à changer de focale et à poser de nouvelles questions : celle des transformations *dans* le régime marocain⁸⁴ et celle des effets de cette production « dépaycée » de savoirs mal ancrés dans l'empire⁸⁵. La sociologie politique reprend le chemin du terrain et de la comparaison – non pas une comparaison des performances, mais une comparaison qui permet d'éclairer les zones laissées dans l'ombre par la monographie, voire d'indiquer en quoi les cas d'étude marocains peuvent documenter une réflexion disciplinaire plus générale.

Les contributions de ce numéro privilégient une telle démarche. Si les mobilisations dont il est question peuvent se comparer de localité à localité, et puisent dans un répertoire que l'on repère ailleurs – droits de l'homme, droit à l'électricité, protestation contre la hausse des prix, participation des sociétés civiles, etc. –, elles sont également très localisées, inscrites dans une historicité propre à chacun des quartiers, des villages, des bourgades ou des villes où elles se déroulent. La comparaison, en ce sens, invite à la prudence.

79. Sur l'analyse de cette conviction, voir J.-N. Ferrié, « Succession monarchique et désenchantement de l'alternance », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 38, 1999, p. 215-231.

80. Voir par exemple en 2001 le dossier du n° 173 de *Maghreb Machrek* consacré aux « réformes dans le sillage des successions politiques » en Jordanie, en Syrie, à Bahreïn et au Maroc.

81. J.-N. Ferrié, « Fin de partie : l'échec politique de l'alternance et la transition prolongée », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 40, 2004, p. 307-324.

82. G. Salamé (dir.), *Démocraties sans démocrates. Politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Paris, Fayard, 1991.

83. F. Vairel, « La transitologie, langage du pouvoir au Maroc », *Politix*, vol. 20, n° 80, 2007, p. 111-130.

84. H. Albrecht et O. Schlumberger, « "Waiting for Godot" : Regime Change without Democratization in the Middle East », *International Political Science Review*, n° 25, 2004, p. 371-392.

85. E. Kienle (dir.), *Les Sciences sociales en voyage. L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient vus d'Europe, d'Amérique et de l'intérieur*, Paris/Aix-en-Provence, Karthala/Iremam, 2010.

Toutes inscrites que soient les politiques marocaines dans un contexte mondialisé, c'est dans cette tension entre l'extraversion des politiques et leurs dimensions endogènes que se comprennent les mutations contemporaines de l'action publique au Maroc et leur géographie.

FORMES DE LA CRITIQUE PUBLIQUE ET ESPACE PROTESTATAIRE

L'observation des terrains de la critique publique donne ainsi à voir de façon frappante la fragmentation du politique et les limitations du pluralisme marocain, non pas envisagées comme des formes contemporaines des logiques segmentaires de la société, mais bel et bien comme relevant de « régimes partiels » de gouvernement⁸⁶, caractéristiques des recompositions récentes de polyarchies ouvertes ou fermées⁸⁷. L'intervention de la puissance publique – qu'elle soit royale ou gouvernementale – suscite des protestations ou mises en cause qui s'écartent de l'image convenue de la politique en régime autoritaire. Sans doute trouve-t-on ici un indice de la décompression du régime et des transformations de ses modalités de discipline. Quoi qu'il en soit, les débats autour de l'action publique ne sont plus confinés aux interactions entre le Palais royal, le gouvernement, le parlement et quelques acteurs autorisés, comme l'indiquent les articles de ce dossier.

Les mouvements collectifs de nature diverse (dissidents, éphémères, syndicaux, corporatistes, etc.) montrent la diversification des scènes et des acteurs de l'action publique – administration en mue, bailleurs de fonds internationaux, presse, groupes d'intérêt, ONG et mouvements sociaux. Les uns et les autres participent aujourd'hui à la construction des problèmes publics⁸⁸. Mobilisés autour d'une cause collective ou enrôlés par les pouvoirs publics, les diplômés chômeurs des confins, les *karianis* casablancais, les notables du Moyen-Atlas ou les bénéficiaires de l'INDH entendent peser sur la fabrication des biens collectifs. L'attention à leurs pratiques protestataires ou de « participation », leurs logiques d'engagement et les relations heurtées entre espace protestataire et politique instituée complexifient le tableau des transformations du régime marocain. L'intérêt de ces recherches réside aussi dans le fait qu'elles signalent que le recours au lexique de l'islam n'épuise pas le sens des protestations collectives et que les islamistes ne monopolisent pas la

86. Ph. Schmitter, « The Consolidation of Democracy and Representation of Social Groups », *American Behavioural Scientist*, vol. 35, n° 4/5, 1992, p. 422-449.

87. M. Camau et G. Massardier (dir.), *Démocraties et autoritarismes...*, *op. cit.*

88. D. Cefai, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, n° 75, 1996, p. 43-66.

contestation politique, quand bien même ils lui fourniraient ses collectifs les plus nombreux⁸⁹.

LES FAUX-SEMBLANTS DE LA TECHNOCRATISATION DU POUVOIR

Les recherches menées sur l'espace protestataire soulignent encore, s'il en était besoin, que *l'anti-politics machine* est loin de triompher dans le cas marocain, malgré le recours croissant aux formes et aux arguments de l'expertise. Le «développement» promu par l'INDH, les politiques gouvernementales ou celles des collectivités locales s'avère plus que jamais une question politique, quand bien même le libéralisme économique dominant, ancré dans le *public choice*, s'avèrerait une arme argumentaire redoutable pour rendre douteuse la nécessité même du politique – et de la controverse politique⁹⁰. Les ré-articulations de la politique des problèmes et de la compétition politique, telles qu'elles apparaissent dans les textes réunis ici, amènent à ne pas céder à deux tentations. La première consiste à surévaluer l'action politique par rapport à l'action publique en évacuant la dimension politique de cette dernière – ou en la réduisant à une question de choix rationnel – alors même que «faire de la politique c'est toujours, et de plus en plus, faire des politiques publiques⁹¹» –, y compris sur des terrains – ici notamment ceux du développement local – où l'action publique a longtemps été considérée comme un objet indigne d'intérêt ou réduite à sa dimension clientéliste ou répressive. La seconde tentation tend à valider une représentation manichéenne, répandue mais déformée, de la division du travail politique, dans laquelle l'élu (ou le patron local) est l'homme politique par excellence, tandis que le technicien du *policy making* et du développement est l'acteur d'arènes neutralisées, aseptisées et dénuées d'intérêts politiques. Le découplage entre une sphère de l'action publique réservée aux experts et une sphère de la représentation où domineraient familles et partis s'avère avant tout politique. Dans son

89. Voir par exemple H. Rachik (dir.), *Usages de l'identité amazighe au Maroc*, Casablanca, Najah El Jadida, 2006.

90. B. Jobert, «Le mythe de la gouvernance antipolitique», communication au congrès de l'Association française de science politique, Lille, 18-21 septembre 2002. Sur les cas africains, la littérature est plus importante que sur le Maghreb : J. Ferguson, *The Anti-politics Machine: Depoliticization and Bureaucratic Power in Lesotho*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990 ; D. Darbon, «Réformer ou reformer les administrations projetées des Afriques ? Entre routine anti-politique et ingénierie politique contextuelle», *Revue française d'administration publique*, n° 105-106, 2003, p. 135-152 ; R. Otayek, «Décentralisation et résilience des autoritarismes en Afrique : une relation de cause à effet ?», in M. Camau et G. Massardier (dir.), *Démocraties et autoritarismes...*, op. cit., p. 121-139.

91. P. Muller, «L'État en action revisité», *Pôle Sud*, n° 21, 2004, p. 39.

simplisme même, cette partition inscrit le Maroc dans des tendances internationales. Elle n'est pas sans rappeler l'opposition entre « démocratie d'acclamation » et gouvernance qui, dans les démocraties réelles, se conjoignent pour gouverner « le moins possible de manière ostensible et publique sur les questions décisives⁹² ». Elle signale, si besoin en était encore, les affinités qu'entretiennent la gouvernance et les pratiques autoritaires de gouvernement⁹³. Au contraire, les contributions de cette livraison mettent en scène des acteurs qui prennent la parole et se mobilisent en vertu d'une légitimité qui s'exprime plus volontiers comme celle d'ayants droit que comme celle de spécialistes, avec des nuances. Ces articles examinent aussi la façon dont évoluent les coalitions d'acteurs impliquées dans ces mobilisations. Loin d'occuper une fonction déclassée en toute situation, les élus peuvent se saisir des problèmes de développement dans une stratégie de mise en avant de leur représentativité et de leur capacité à intercéder pour la collectivité locale, comme dans les cas traités par Lamia Zaki ou Mohammed Benidir : leur rôle ambigu s'avère ainsi déterminant dans les bidonvilles casablancais ou dans les villages de l'Atlas, tandis qu'il est quasiment absent d'autres configurations locales.

Pour finir, ce dossier consacré au Maroc entend restituer une partie de la recherche contemporaine qui cherche à se distancer vis-à-vis du commentaire politique sur l'« exception marocaine », sa « transition démocratique », son autoritarisme de nature anthropologique et, finalement, sa « spécificité ». Il s'agit aussi de mettre en valeur la richesse des enquêtes menées actuellement, dont ce numéro ne présente que quelques-unes, et du renouvellement des objets de recherche et des territoires d'enquête privilégiés ■

Myriam Catusse
CNRS/IREMAM, Aix-en-Provence

Frédéric Vairel
École d'études politiques, Université d'Ottawa

92. G. Hermet, *L'Hiver de la démocratie ou le nouveau régime*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 212.

93. G. Hermet, « Un régime à pluralisme limité ? À propos de la gouvernance démocratique », *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 1, 2004, p. 159-178.